Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023 Affichage : 18/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs: 4

Date de la convocation : 09/12/2023

Date de publication : 18/12/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents: M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN. Étaient absents excusés: Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe

CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.

Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

<u>Procurations</u>: Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire: Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-085

OBJET: BUDGET ANNEXE "PISCINE, CAMPING, TENNIS" - DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé le budget annexe « Piscine-Camping-Tennis » pour l'exercice 2023.

Considérant les éléments nouveaux apparus depuis le vote du budget 2023, il est nécessaire d'ajuster les crédits afin de constater des recettes de fonctionnement et de prévoir des crédits pour la réalisation de travaux (rénovation des sanitaires et créations de réseaux) avant le démarrage de la saison 2024.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° DE-2023-032 du 06/04/23 portant approbation du budget annexe "Piscine, Camping, Tennis" pour l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires;

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Piscine-Camping-Tennis » dont les écritures sont détaillées ci-dessous :

Intitulés des comptes	Dépenses		Recettes	
	Compte/Chapitre	Montant	Compte/Chapitre	Montant
Virement à la section d'investissement	023/023	80 000,00 €		·
Redevances services à caractère de loisirs		-"	70632 / 70	80 000,00 €
		80 000,00 €		80 000,00€
Totaux - Fonctionnement		.,,,		90 000 00 £
Opérations financières				80 000,00€
Virement de la section de fonctionnement			021/021	80 000,00 €
Opération équipement non individualisées		80 000,00 €		***************************************
Bâtiments publics	21351/21	40 000,00 €		
Autres réseaux	21538/21	40 000,00 €		***************************************
Totaux -Investissement		80 000,00€		80 000,00 €

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture

de Vaucluse le : 18/12/23

et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le : 18/12/23

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Réception par le préfet : 18712/2023 Affichage : 18712/2023

Accusé certifié exécutoire